

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

Les milliers de témoignages révélés depuis quelques jours sur les réseaux sociaux suite à l'affaire Weinstein démontrent encore une fois l'ampleur des violences subies par les femmes.

Les violences contre les femmes sont omniprésentes dans la société comme au travail. Les chiffres sont éloquentes même s'ils sont largement sous-estimés, du fait de la difficulté pour les victimes de porter plainte ou d'en parler

En France....

- 1 femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex conjoint.
- Chaque jour, il y a 227 viols ou tentatives de viols, dont 5% ont lieu au travail. Ce qui signifie qu'il y a chaque jour 10 viols ou tentatives de viol sur un lieu de travail.
- Les violences faites aux femmes représentent 22 % des homicides.
- Environ 53 000 femmes sont excisées.
- 20 000 à 40 000 femmes sont prostituées, elles sont à 90% étrangères.

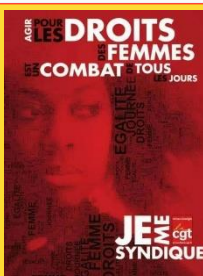
Sur les lieux de travail :

- 5% des viols et 25% des agressions sexuelles se produisent sur les lieux de travail.
- 1 femme sur 5 aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle.
- 70% des victimes de harcèlement sexuel au travail n'en ont pas parlé à leur supérieur ou à leur employeur, 30% n'en ont parlé à personne. Seules 5% déposent plainte. Lorsqu'elles en ont parlé à leur employeur, 40% des victimes estiment que le règlement leur a été défavorable.
- 80% des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.



Face à cette situation inacceptable, **la CGT rappelle ses propositions :**

- ⇒ **Renforcement des instruments de prévention et de protection des victimes**, et notamment les CHSCT et délégué.es du personnel (amenés à être supprimés par les ordonnances liées à la Loi Travail XXL !)
- ⇒ L'intégration de la **prévention des violences sexistes et sexuelles** comme nouveau thème de **négociation obligatoire dans les entreprises et les branches ;**
- ⇒ De nouveaux droits pour **protéger les femmes victimes** de violences au travail ou conjugales et **garantir le maintien de leur emploi ;**
- ⇒ **L'obligation de formation des salarié-e-s**, des RH, des médecins du travail et inspecteurs du travail
- ⇒ Le renforcement du nombre et des **prérogatives des médecins du travail ;**
- ⇒ Des **créations de postes de professionnels** du soin et de l'accompagnement social pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violences, y compris dans les commissariats, une meilleure offre de logement et l'augmentation considérable des moyens dédiés aux associations.



Rejoignez la CGT Pôle emploi Bretagne

Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

📍 8 rue du 7^{ème} régiment d'artillerie 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 📞 06 86 96 18 13

Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi et de la CGT :

www.facebook.com/CGT.Pole.Emploi.Bretagne/ / ...déjà +1200 abonnés !

